

PUYMÉRAS MON VILLAGE

SOMMAIRE

Informations	Page 2
Mot du Maire	Page 5
Mot de la Présidente	Page 6
Hommage à Danielle GATIGNOL	Page 6
Conseils municipaux	Page 7
Entretien avec Roger TRAPPO, Maire	Page 20
Entretien avec Noëlle BOYER	Page 24
Rétrospective	Page 26
Travaux au château de Puyméras	Page 32
Information de Vaison-Ventoux	Page 33
Information de l'Office de Tourisme et Bienvenue à...	Page 34
Du côté de l'école de Faucon	Page 35
Bibliothèque et fiche de lecture	Page 37
Recette de cuisine	Page 38
Les conseils de Jean-Paul Boyer	Page 39
Manifestations à venir	Page 40
Calendrier du foot	Page 47
Page de jeux	Page 48



Numéro 84
FÉVRIER 2023

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.fr

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras

Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

BUREAU

Présidente : Suzanne BARNOUIN

Vice-Présidente : Mireille AUTRAN

Secrétaire : Chantal FAURE

Secrétaire adjointe : Brigitte BRIENNE

Trésorier : Jean-Louis FANNI

Trésorière-adjointe : Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Françoise BERLAMONT - Dominique HOËN - Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN
Anne de VILHET - Jean-Pierre REYBAUD.

JOURNAL

Groupe de Rédaction : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT - Dominique HOËN - Chantal FAURE - Anne de VILHET.

Groupe de Relecture : Mireille AUTRAN - Françoise BERLAMONT - Chris BERNARD
Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE.

Groupe de Mise en Forme : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE.

Groupe de Distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE
Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN -
Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

04 90 46 40 90

Accueil Mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail Secrétariat Général/Secrétariat du Maire : mairie.puymeras@gmail.com

Site : <https://www.mairiepuymeras.com>

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H à 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45
FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Boîte aux lettres près de la Mairie. : du lundi au vendredi 12 heures

Boîte aux lettres près de la boulangerie : du lundi au vendredi 9 heures,
samedi 8 heures

Vaison-la-Romaine : samedi 11 heures

ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement – Terrassement	Vaison Assainissement	04 90 28 78 42
Brocante – Recyclage – Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Café-Tabac-Restaurant	Les Barrys	04 90 67 03 87
Cave	Coopérative La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine MAS DU JAS	06 65 28 99 32
Cave	LE PUY DE MAUPAS	04 90 46 47 43
Cave	SAINT APOLLINAIRE	04 90 46 41 09
Caveau – Vente de vins	Soif - Karolien De BRUYN	04 86 04 82 58
Chocolaterie	CHALOUIN	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d’Hair Laure-Line DIEUDONNÉ	06 82 31 76 35
Conserverie Truffes et champignons	Ets PLANTIN	04 90 46 41 44
Création de bois flottés Énergéticienne	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Désinfection – Désinsectisation - Dératisation	VIANET SERVICES Frédéric VIANET	06 88 65 25 89
Électricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	HL.elec - Hervé LAY	06 88 33 08 90
Épicerie générale	Chez Falballa Sylvie FAURE	06 32 46 31 89
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage agricole	BERNARD ET BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Moulin à huile	Le Vieux Moulin Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste Frédéric GONTRAN	06 70 73 23 97
Peintures intérieures / extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste	Le Pisciniste Fabien GONTRAN	06 74 81 72 63
Plomberie – Chauffage	Morgan RODIÈRES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Service de nettoyage et d’entretien	The Gentleman Cleaner Thomas PISSOT	06 67 61 15 25
Taxi	G.I.E Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro	04 90 46 45 92
	Caroline GARCIA	

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d’infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

En cas d’oubli ou de modification à apporter, n’hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l’adresse mail de l’association : pmvassociation84@gmail.com

RESTAURANT

Restaurant	« Le Girocède »	04 90 46 50 67
------------	-----------------	----------------

CHAMBRES D'HÔTES

Chez Dominique	Dominique HOËN	04 90 46 51 62
Le Jas des Grands Cèdres	Isabelle MEYER et Stéphane RICHARD	04 90 46 42 29
Le Puy de Maupas	Maryse et Christian SAUVAYRE	04 90 46 47 43

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) Faucon-Mérindol – Puyméras	Président : Cédric TRAPPO Vice-Président : Martial FERNANDEZ	06 63 78 21 11 06 19 73 44 13
Association paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
« Association 3P »	Président : Marco CUNY	06 50 75 23 72
Bibliothèque municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
« Le Chœur de Puyméras »	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Président : Romain VACON	06 03 03 83 19
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
« Li Bravadair de Saint Georges »	Présidente : Isabelle CLIER	04 90 46 09 13
« Portiques »	Président : Chris BERNARD	04 90 46 42 84
« Puyméras Mon Village » pmvassociation@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
« Rand'O'Soleil »	Présidente : Christiane JOFRE	06 44 28 45 15
Société de chasse de Puyméras	Président : Jean-Pierre RIPERT	04 90 46 44 72
Tennis-club tcpuymeras@gmail.com	Présidente : Julie BOURABAH Secrétaire : Céline BOYER Trésorière : Marine MOINIER	06 03 18 43 80 06 04 53 59 16
« Union Sportive Autre Provence » (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HÔPITAL : 04 90 36 04 58
DÉFIBRILATEUR : au stade de Puyméras. Les présidents et responsables de clubs, les enseignants, les commerçants et la mairie ont en leur possession une clé pour y accéder.	

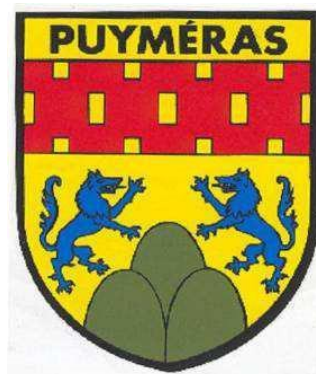
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

LE MOT DU MAIRE

Chères Puymérassiennes, chers Puymérassiens,

Cette année 2022 s'est achevée tristement avec le décès de Danielle GATIGNOL qui non seulement était élue depuis des années à la mairie de Puyméras mais qui participait aussi activement à la vie du village, collaborait avec les associations et avait créé le Comité des Jeunes pour faire l'instruction civique des enfants. Nos pensées vont à son mari, à ses enfants et petits-enfants.



Elle laissera un grand vide dans tous les cœurs et particulièrement dans le mien et c'est pourquoi cette année, je ne souhaite pas organiser la cérémonie des vœux du Maire car le chagrin que je ressens ne me permet pas encore de faire mon deuil de cette personne qui avait toute mon estime et mon amitié...

Permettez-moi néanmoins d'évoquer les temps forts de cette année 2022 :

L'école a été une priorité cette année et après avoir perdu une classe, nous avons mis en place une nouvelle organisation de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec MERINDOL-LES-OLIVIERS et FAUCON : cette organisation temporaire est très aléatoire car nous sommes tributaires des décisions de l'inspection académique qui, en fonction de statistiques de fréquentation, peut tout à fait faire fermer d'autres classes.

C'est pour cela que nous nous efforçons d'élaborer un PLU afin de pouvoir, entre-autre, accueillir à Puyméras de jeunes familles dont les enfants pourront fréquenter l'école et permettre le maintien de cette dernière à terme.

Nous avons également perdu cette année la boulangerie mais plusieurs repreneurs sont intéressés et nous espérons une ouverture très prochainement.

Les commerces et services publics dont vous disposez sur la commune (l'agence postale communale, l'épicerie par exemple) ne doivent leur maintien qu'à une fréquentation active et continue de la part des habitants surtout en milieu rural : faites-les vivre pour ne pas avoir de regrets !

Par ailleurs, soucieux des enjeux climatiques et en lien avec les recommandations de sobriété énergétique, l'éclairage public sera suspendu de 22 heures 30 à 6 heures 30 et cela pour une durée indéterminée.

La fête votive de Puyméras qui s'est déroulée sur 4 jours a connu un record d'affluence aussi bien pour la soupe au pistou, le concours de belote, la pétanque que pour la course de tracteurs, unique dans la région. Nous sommes ravis du succès de cette manifestation et remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Notre agent technique Serge RIBIER a pris sa retraite le 31 octobre 2022 après des années de bons et loyaux services et nous lui souhaitons bon vent !

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement tous les bénévoles des associations et les Puymérassiens qui ont encore une fois mis au service de la culture, du sport, de la musique et des loisirs leur incroyable talent pour divertir, maintenir le lien social et mettre en avant le village.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui, je l'espère, nous apportera la lumière au bout du chemin !

Vive Puyméras !

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE PMV

Je tiens en tout premier lieu, à vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année qui vient de commencer. Qu'elle vous apporte santé, joie et sérénité à partager avec vos familles et avec tous ceux qui vous sont chers.

Le nouveau conseil d'administration et moi-même agissons pour que tout au long de cette année 2023, l'association Puyméras Mon Village vous propose des activités et des manifestations qui sauront répondre à vos attentes. Le dynamisme de l'ensemble des membres nouvellement élus me laisse croire que cela est possible.

Je suis satisfaite de voir notre petit journal reprendre son rythme de parution avec des pages nouvelles telles que celles dédiées aux mots fléchés et au sudoku, aux activités du foot, à la présentation des nouveaux arrivants. Je remercie l'équipe de volontaires qui s'est engagée afin que cette édition se poursuive en version papier. Une version numérique est également consultable à partir du site internet de la mairie.

Le club Amitiés-Loisirs a également réouvert ses portes chaque mardi après-midi de 14 à 16 heures salle de la Grande Fontaine. Tout un chacun peut venir, sans rendez-vous ni inscription, jouer aux cartes, au scrabble, au rumikub... ou simplement rencontrer d'autres personnes.

La fin de l'année est arrivée rapidement après mon élection en tant que présidente et nous n'avons pu organiser qu'une manifestation à l'occasion de la fête de la Sainte Catherine autour d'un « troc de plantes, de boutures et de graines ». Mais des projets sont déjà en réflexion pour ce premier trimestre : après-midi « crêpes et confitures » avec les enfants de l'école, conférence, spectacle de chansonnier, projet de sortie sur une journée. Que celles et ceux qui auraient des envies, des idées, des suggestions... n'hésitent pas à nous contacter aux coordonnées suivantes : pmvassociation84@gmail.com ou au 06 82 75 60 88

UN HOMMAGE RENDU À Danielle GATIGNOL

Danielle GATIGNOL, première adjointe du conseil municipal, née VALENÇOT en 1941, est décédée le mardi 27 décembre suite à une longue et douloureuse maladie. Le Conseil Municipal, le village et sa famille lui rendaient hommage le vendredi 30 décembre, place de la Mairie, en présence du Maire, Roger TRAPPO,

de Jean-François PERILHOU, maire de VAISON-LA-ROMAINE et président de la communauté de communes, tous profondément affectés. Après un court discours du Maire qui a vanté ses qualités de sérieux et de bienveillance puis du « conseil des jeunes » créé par Danielle, soucieuse d'une information civique et dans le même temps d'animations sportives ou culturelles, sa famille proche a tenu à rappeler son rôle de mère et de grand-mère. En des termes très émouvants, chacun a raconté une anecdote pour mettre en avant sa disponibilité, son énergie et sa joie de vivre. Pour ce couple de 50 années durant, ces deux professeurs qui avaient choisi la coopération en enseignant en Tunisie, Martinique et Afrique avec retours à Puyméras où, dès 1978, ils avaient fait construire leur maison, le village était leur lieu de ressourcement et d'accueil. La conseillère municipale Danielle GATIGNOL, qui rédigeait, entre autres fonctions, les discours du Maire, a ainsi toujours assuré ses fonctions municipales de 2008 à 2022 avec « compétence et bienveillance » comme l'a répété Roger TRAPPO, très ému.



Danielle SINGER, du Journal LA TRIBUNE



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 13 octobre 2022 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Roselyne ARLAUD à Anne de VILHET ; Michel FARE à Roger TRAPPO

Absente excusée : Danielle GATIGNOL

Absents : Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD

Quorum : 5

Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur David SAMBUCHI ne souhaite pas être nommé correspondant incendie et secours. Le conseil municipal ayant une commission sécurité, il est décidé de ne pas désigner de correspondant incendie et secours.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

➤ **Décision du maire 2022_DEC.04 du 12 septembre 2022 : mise en conformité du stade de football**

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la montée en Régionale 2 du club de football USAP. ;

Vu la nécessité de procéder à une mise aux normes du terrain de football afin que l'équipe puisse jouer et recevoir ses adversaires ;

Vu la possibilité de demander une aide financière auprès du Conseil Régional Sud d'un montant de : 11 600 € ;

Considérant la nécessité d'obtenir un maximum d'aides financières ;

DECIDE

- ✓ **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional pour un montant de 11 600 € ;
- ✓ **DIT** que cette dépense est prévue en section d'investissement du budget primitif 2022 ;

ORDRE DU JOUR :

- Extinction de l'éclairage public
- Passage à la M57
- Projet mairie
- Questions diverses

➤ **Délibération 2022_D38 : Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur la possibilité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Il précise qu'une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Il précise que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 heures 30 à 6 heures 30 dès que les horloges astronomiques seront installées et programmées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

➤ **Délibération 2022_D39 : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023**

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, est destinée à être généralisée. La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal et le budget assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire

puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

3- Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *prorata temporis*. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire. Ce changement de méthode comptable ne concerne que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 et M49 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'adopter** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée, pour le budget principal de la commune de Puyméras ainsi que pour le budget assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **De conserver** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **D'autoriser** le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **De calculer** l'amortissement des subventions d'équipement versées au *prorata temporis* et des frais d'études non suivis de réalisations.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Présentation de l'esquisse de la future mairie : le projet est adopté à l'unanimité. Le conseil demande la suppression d'une petite cloison et l'étude d'une ouverture supplémentaire sur la façade ouest afin qu'il y ait plus de lumière dans le bureau d'accueil. Il est acté qu'aucune modification de la façade principale ne sera faite afin de préserver son harmonie.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ En ce qui concerne le projet de la future mairie, des devis pour faire effectuer le diagnostic amiante et plomb avant travaux ont été demandés :
 - APAVE : 1 200 € TTC
 - IMMO CONTROL : 1 850 € TTC
 - BUREAU VERITAS : 4 920 € TTCLa proposition de l'APAVE est choisie à l'unanimité

- ✓ Présentation des devis pour l'entretien de l'éclairage public suite au désengagement de la communauté de communes :
 - LOUBIERE : 18 € HT par point lumineux, soit 2 203.20 € TTC par an
 - CITEOS : 16.25 € HT par point lumineux, soit 1 989 € TTC par an
 Le conseil municipal souhaite avoir davantage d'informations sur les prestations de la société CITEOS avant de se prononcer.
- ✓ Le site internet de la mairie est difficilement gérable au vu de la quantité d'informations de plus en plus importantes à y intégrer. Des devis pour son remplacement ont été demandés :
 - MEGANET : site entièrement personnalisé, 4 000 € + 445 € par an
 - RESEAU DES COMMUNES : maquette préétablie, 1 464 € + 468 € / an
 Le conseil municipal donne son accord pour le changement de site et la proposition du réseau des communes.
- ✓ Présentation du rapport d'activité 2021 de la communauté de communes.
- ✓ Lecture de l'éditorial du dernier Ventoux magazine critiquant à demi-mots les puymérassiens et lecture de la réponse qui a été apportée.
- ✓ La dernière réunion publique relative au plan local d'urbanisme a eu lieu le 22 septembre. Le dossier final à transmettre aux personnes publiques associées et à arrêter par le conseil municipal devrait être prêt afin la fin du mois de novembre.
- ✓ Lecture du mail en date du 13 octobre de monsieur MAURER.
- ✓ Présentation d'une lettre anonyme contenant 3 photos.
- ✓ Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil le départ à la retraite le 31 octobre de monsieur Serge RIBIER.
- ✓ Demande de l'association Rando Soleil de mise à disposition du centre social et culturel pour des cours de gymnastique deux matins par semaine. Des précisions sont à leur demander avant de fixer un tarif.
- ✓ Davis SAMBUCHI fait part de demande de la part de plusieurs administrés de rajouts de défibrillateurs dans la commune. Pour l'instant, la commune est aux normes. Outre le prix d'achat, l'entretien annuel est très cher. Il est conseillé d'attendre le déménagement de la future mairie pour en installer un autre.
- ✓ Lecture du courrier de la mairie de Saint Romain en Viennois demandant au club de football une participation financière pour l'usage du stade de Saint Romain.

Séance levée à 20 h 25

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : David SAMBUCHI à Roger TRAPPO

Absente : Danielle GATIGNOL

Quorum : 8

Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022. Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

➤ **Décision du maire 2022_DEC.05 : Mise à disposition d'un terrain**

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 7 octobre 2016 d'un terrain en vue de permettre au personnel scolaire de stationner sur le terrain appartenant à madame Elisabeth GRIGIS épouse DIEUDONNE ;

Considérant la demande de madame Elisabeth GRIGIS épouse DIEUDONNE de maintenir la mise à disposition du terrain F197 contre une participation financière ;

DECIDE

- ✓ **D'ACCEPTER** la prolongation de la convention de la mise à disposition du terrain cadastré F197 sis chemin du Gours de Jacques destiné à des places de stationnement pour le personnel scolaire ;
- ✓ **DIT** qu'une somme de 100 € par an sera reversée au titre de dédommagement à madame Elisabeth DIEUDONNE.
- ✓

ORDRE DU JOUR :

- Election des adjoints au maire
- Approbation du rapport n°10 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CC Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public
- Modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux
- Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2022
- Convention ramassage des chiens errants
- Tarifs et règlement cimetière
- Convention d'entretien éclairage public
- Délibérations modificatives budgétaires
- Règlement affouage
- Modification du tableau des effectifs
- Urbanisme
- Questions diverses

➤ **Délibération 2022_D40 : Election des adjoints**

Monsieur le Maire fait part de l'acceptation par monsieur le Sous-Préfet, à compter du 23 novembre 2022, de la démission de madame Danielle GATIGNOL. Il indique que pour la bonne marche de la municipalité, il convient d'élire un nouvel adjoint.

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à trois (3).

Les personnes suivantes sont candidates : Manon YTIER, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des adjoints à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

1 – Marc MOINIER : 13 voix

2 – Pierre TARTANSON : 13 voix

3 – Manon YTIER : 13 voix

Mme Manon YTIER ; Mrs Pierre TARTANSON et Marc MOINIER ayant obtenu la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin, sont proclamés Adjoints au Maire et sont immédiatement installés, dans l'ordre suivant en fonction des résultats :

1^{ère} adjoint – Marc MOINIER

2^{ème} adjoint – Pierre TARTANSON

3^{ème} adjointe – Manon YTIER

➤ **Délibération 2022_D41 : Rejet du rapport n°10 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la constitution de la communauté de communes en 2003, le rapport INITIAL de la CLECT faisait apparaître au regard des charges transférées par les communes des attributions de compensation négatives pour les communes suivantes : Buisson, Crestet, St Marcellin les Vaison, Villedieu, St Léger du Ventoux et Savoillans.

Le rapport n° 9 de la CLECT en date du 11 mai 2022 a recalculé les attributions de compensation des communes au regard du retrait de la compétence « éclairage public » et ramené ainsi au nombre de 3 les communes ayant une attribution de compensation négative à savoir les communes suivantes : Buisson, St Marcellin les Vaison et Villedieu.

Il poursuit en faisant référence au Pacte de gouvernance adopté par délibération 053-2021 en Conseil Communautaire du 28 juin 2021 qui prévoit au regard des orientations dont il se dote en matière de solidarité et d'équité entre les communes membres d'acter la fin des compensations négatives pour les communes concernées.

Aussi,

CONSIDERANT le rapport de la CLECT n°10 adopté en date du 6 octobre 2022 qui propose de mettre à « 0 » le montant des attributions de compensations négatives des 3 communes suivantes : Buisson, St Marcellin les Vaison, Villedieu.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à 7 voix contre – 4 abstentions et 3 voix pour

- **DEMANDE** à ce que le montant des attributions de compensation soit réévalué en tenant compte des entreprises de la commune et notamment des établissements PLANTIN.
- **REJETTE** le rapport de la CLECT du 6 octobre 2022 ci-annexé.
- **Délibération 2022_D42 : Modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux**

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a attiré l'attention de la Communauté de Communes Vaison Ventoux sur le fait que l'intérêt communautaire d'une compétence supplémentaire n'a pas à figurer dans les statuts mais doit être défini par délibération du conseil communautaire.

Il informe par ailleurs qu'il a été décidé de retirer la compétence Eclairage Public des statuts de la Communauté de Communes,

Aussi, il convient de procéder à une modification des statuts de l'intercommunalité.

VU l'arrêté préfectoral n°200 du 10 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes Pays Voconces,

VU l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

VU la délibération n°044-2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

VU la délibération n°043-2022 du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022 définissant l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, il convient d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux comme suit :

CHAPITRE II COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'article 5214-16 du CGCT l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires ci-dessous est défini par délibération du Conseil Communautaire

§ 1- Environnement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

§ 2 – Voirie, création, aménagement et entretien de voirie

§ 3 - Politique du logement social et du cadre de vie

§ 4 - Equipements sportifs - sociaux culturels et scolaires

§ 5 - Action sociale

§ 6 - Création et gestion d'un « Espace France Services »

CHAPITRE III COMPETENCES FACULTATIVES

Suppression de la compétence « Eclairage public »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification du montant des statuts de la CC Vaison Ventoux.
- **PRECISE** que les statuts ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération.

➤ Délibération 2022_D43 : Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) »,

Aussi, les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté de Communes Vaison Ventoux doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de Finances de 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage du produit de leur taxe d'aménagement à la Communauté de Communes. Ce pourcentage pourrait être fixé à 1 % du produit de la part communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,
Vu les articles L331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOpte** le principe de reversement de 1 % du produit de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Vaison Ventoux, pour 2022,
- **DIT** que si les dispositions législatives concernant l'obligation de reversement de la Taxe d'Aménagement des communes à l'intercommunalité sont abrogées, la présente délibération sera nulle et non avenue.
- **PRECISE** que pour la répartition 2022 une décision modificative devra tenir compte du partage opéré avant la fin de l'année 2022.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Convention ramassage des chiens errants**

La Communauté de communes a signé un contrat de prestation relatif au ramassage des chiens errants sur le territoire intercommunal avec la société SPCAL qui doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2023.

A ce jour 8 communes adhèrent à cette prestation et bénéficient des services de cette société : Brantes – Crestet -Entrechaux – Faucon – Mollans sur Ouvèze – Rasteau – Sablet – Villedieu.

A titre de rappel cette prestation est facturée aux communes sur la base d'un forfait calculé sur la population totale.

A titre estimatif dans la configuration actuelle, le forfait annuel demandé aux communes pour le renouvellement de cette prestation pour 2023 serait au regard des 8 communes et de leur population, pour la commune de Puyméras (de 601 à 1500 hab.) de 390 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer le contrat.

➤ **Délibération 2022_D44 : Contrat de maintenance éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la suppression de la compétence facultative « éclairage public » de la communauté de communes, ce qui induit la nécessité de passer une convention avec une entreprise afin de pallier à la disparition de ce service.

Il présente les propositions des entreprises CITEOS et LOUBIERE.

La première a fait une proposition à 16.25 € HT le point lumineux et la seconde à 18 € HT. La commune comptant environ 102 points lumineux, le coût annuel serait de 1 657.50 € HT pour CITEOS et 1 836 € HT pour LOUBIERE.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise CITEOS.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération 2022_D45 : approbation règlement affouage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du règlement concernant l'affouage.

Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le règlement d'affouage tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le mettre en œuvre.

➤ **Délibération 2022_D46 : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 janvier 2022,
Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe,
Considérant l'organisation des services,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer le tableau des effectifs comme annexé ci-après :

Emploi	Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
Filière administrative						
Accueil	Adjoint administratif	C	1	28/35	Titulaire	
Secrétariat général	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet	Titulaire	
Filière technique						
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1		Article 3 et suivants	
Agent de voirie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	Titulaire	
Cantinière			1	23/35	Titulaire	
Agent de voirie			1	17,5/35	Titulaire	Radié des cadres au 31 octobre 2022
Aide-maternelle			1	24,56/35	Titulaire	

➤ **Délibération 2022_D47 : Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la chapelle Notre Dame des Anges, située dans le massif des Géants et propriété privée.

Il indique que les propriétaires ont donné leur accord pour la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans permettant à la commune de la réhabiliter et qu'ils s'engagent à laisser le libre accès au bâtiment et ses abords.

Des subventions vont être demandées et une association aidera au montage et au suivi du projet. Il indique que cette réhabilitation devrait être entièrement financé par des aides publiques et privées.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de bail telle que présentée.
- **DEMANDE** à monsieur le maire de solliciter toute subvention utile, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional et Départemental mais également auprès de la Fondation du Patrimoine ou autre organisme susceptible d'aider au financement du projet.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- **Délibération 2022_DM02 : Régularisation budgétaire**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				150,00
Taxe d'aménagement			10226	150,00
OP : STADE				12 000,00
Autres terrains			2118	107
OP : VOIRIE				3 000,00
Installations de voirie			2152	15
OP : MAIRIE		15 150,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	18		15 150,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		15 150,00		15 150,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

➤ **Tarifs et règlement cimetière**

La question sera revue au prochain conseil municipal

DOSSIERS URBANISME

Permis de construire

- 1/ PC 08409422N0007 VERMEIRE Sabine : piscine, extension sur habitation existante (derrière BARNOUIN) – permis délivré
- 2/ PC 08409422N0008 VARD Nicolas (BERNARD ET BREMOND) : bâtiment artisanal - en attente de pièces complémentaires
- 3/ PC 08409422N0010 GERBAUD Laurent : hangar – en cours d'instruction
- 4/ PC 08409422N0011 CLIER Isabelle : agrandissement habitation existante – en cours d'instruction
- 5/ PCm08409418N00 DEL ROSSO : modification ouverture pour régularisation conformité

Déclaration de travaux

- 1/ DP 08409422N0017 JEANDEY André (Ex RAMEL) : modification de façades – permis délivré
- 2/ DP 08409422N0018 LME : pose panneaux solaires (villa ALLARD Philippe) – permis délivré
- 3/ DP 08409422N0019 BOREL Maxime : agrandissement abri-jardin - chemin de la Justice– en cours d’instruction

Questions diverses :

- Subventions attribuées par le Conseil Départemental de Vaucluse :
 - ✓ 3 088 € pour les travaux de mise en conformité du stade
 - ✓ 16 296 € pour les travaux de réfection du chemin des bambous
- Lecture d’un courrier de SUEZ prévenant qu’en cas de délestage électrique, la station d’épuration sera également coupée, n’étant pas prioritaire.
- Chemin d’Auchières : monsieur et madame BARNOUIN ont donné l’autorisation d’arrachage de la haie en bordure du chemin qui est dangereuse pour la circulation.
- Léane VIVES a obtenu deux médailles de bronze au championnat de France d’équitation.
- Colis des aînés
- Adjoint technique : il n’est pas envisagé de recrutement pour l’instant
- Le boulanger et sa famille ont déménagé. La commune est toujours en attente de la liquidation judiciaire.
- Pierre TARTANSON propose de déplacer le défibrillateur devant le centre social. L’acquisition d’un boîtier extérieur coûterait environ 500 € : unanimité.
- Marc MOINIER : remercie les personnes qui ont aidé au ramassage des olives pour la cantine. 330 kg d’olives ont été récoltés, ce qui a permis d’obtenir 52 litres d’huile.
- Daniel MAERGELIN a demandé une mise en disponibilité à compter du 31 décembre. Il y aura donc une nouvelle directrice au CLAE à compter de la rentrée 2023.
- Les fossés ont été curés.
- Plan local d’urbanisme : le dossier arrêté a été envoyé par l’urbaniste. Il est actuellement en cours de lecture pour rectification et modifications éventuelles avant son envoi aux personnes publiques associées.
- Présentation du nouveau site internet

Séance levée à 19 h 51

ENTRETIEN AVEC....

Roger TRAPPO, MAIRE DE PUYMÉRAS

Monsieur le Maire, bonjour, merci d'avoir accepté de répondre à quelques questions pour le Journal de Puyméras Mon Village. Vous avez été élu en juin 2020, vous êtes presque à mi-mandat.

1) Quels projets prévus dans votre programme avez-vous pu réaliser ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre de ces actions ? De quelle (s) action (s) êtes-vous le plus satisfait ?

Merci de m'avoir proposé cet entretien qui me permet d'apporter à nos concitoyens une connaissance plus approfondie de la gestion de notre commune. Avant de répondre à votre question, je tiens à vous informer d'une modification importante survenue courant du mois de novembre dans l'organisation du conseil municipal. En effet, suite à la démission de Danielle GATIGNOL l'ordre du tableau des conseillers a évolué : Monsieur Marc MOINIER est devenu 1^{er} adjoint, Monsieur Pierre TARTANSON est 2^{ème} adjoint Madame Manon YTIER est devenue 3^{ème} adjointe.



Danielle GATIGNOL est décédée le 27 décembre. Nous avons tous été profondément attristés par cette disparition, nous ses collègues du conseil municipal, le personnel communal comme tous les habitants de notre village. Danielle et son mari sont installés à Puyméras depuis 1978 et bien qu'enseignant, soit à l'étranger, soit dans les départements d'outre-mer, ils revenaient à chaque période de vacances scolaires. Danielle a toujours été une femme de conviction et d'engagement, engagement professionnel auprès des jeunes pendant toute sa carrière puis engagement citoyen comme conseillère municipale depuis 2008. Au cours de tous ses mandats à mes côtés, elle a toujours conservé la même mobilisation, la même disponibilité. Elle avait en charge des attributions importantes et lourdes telles que le budget, l'urbanisme et le développement de la zone artisanale. Elle a été pour moi un soutien indéfectible dans toutes les actions que nous avons menées ensemble. Son énergie, ses compétences et ses connaissances, sa joie de vivre vont nous manquer.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été riches en actions et réalisations. Beaucoup concernent la réhabilitation, soit des bâtiments, soit de la voirie et des chemins. Ainsi :

La boulangerie a bénéficié d'une mise aux normes électriques et de travaux de sécurité, tant dans le local professionnel, que dans le logement. A cette occasion, les peintures ont été refaites.

La toiture du centre social a dû être reprise à la suite d'une fuite constatée dans la pièce d'accueil.

La réfection de la salle des vigneron a permis d'installer un nouveau commerce dans notre commune.

La porte d'entrée du local du Comité des fêtes a été changée.

Des travaux ont aussi été effectués sur l'immeuble de la mairie. Pour éviter des infiltrations il a fallu, avec l'intervention d'une entreprise spécialisée, refaire l'arase du toit et changer la gouttière qui avait été arrachée après de fortes intempéries.

La mise aux normes de l'installation électrique de l'école.

La création d'un stationnement pour vélos devant l'école, principalement pour les élèves mais aussi pour tout un chacun. D'autres stationnements vélos dans la commune sont envisagés dans l'avenir.

Le CLAÉ (Centre de Loisirs Associé à l'École anciennement garderie périscolaire) : une cloison a été abattue pour regrouper deux salles. L'espace ainsi créé permet un meilleur accueil des élèves et une surveillance plus pertinente des enfants. L'isolation des murs extérieurs et du toit a été réalisée. Les peintures ont été reprises. Ces travaux ont été soutenus par l'intercommunalité Vaison-Ventoux.

A cette occasion, il a été possible de refaire l'escalier et les peintures de la bibliothèque.

La reprise par le syndicat des eaux d'une conduite sur le réseau d'eau nous a incités à refaire l'enrobé du chemin du Jas au chemin de Rochesplanes. De la même manière, un nouvel enrobé des chemins du Grand Jardin, du chemin de Sainte Jalle et de celui de Saint Georges a été réalisé.

La reprise des égouts chemin des Bambous et la stabilisation de la voirie avec de la clapissette.

Des travaux importants ont dû être budgétés pour réaliser la mise aux normes de sécurité et de conformité du stade du fait de la montée du club en Régionale 2.

La requalification du parking près du stade avec la création de places de stationnement, l'installation de nouveaux containers pour les poubelles en lien avec l'intercommunalité et la reprise de l'enrobé.

La municipalité a demandé à l'entreprise Aubert de curer les fossés chemins du Jas, de Rochesplanes, de Piégon, de Villedieu et du Rourieu.

Le site internet de la mairie a été entièrement refait. Il peut être actualisé très rapidement directement par les secrétaires.

En 2021, financement d'une nouvelle édition de l'ouvrage «Puyméras» dont la 1^{ère} version que l'on doit à Cécile et Denis ARLAUD, datait de 1973. Depuis plusieurs années le stock était épuisé. Mélanie BLANC- BIENFAIT a accepté de reprendre cette première version en y ajoutant de nouvelles pages de l'histoire de notre village trouvées lors de ses recherches aux Archives. Qu'elle en soit remerciée.

Mais de toutes ces actions, le dossier le plus difficile et celui qui a, sans doute, donné le plus de satisfaction à la municipalité, est la requalification de l'entrée du village. Ce chantier n'était pas inscrit dans notre programme lors de notre élection en juin 2020 mais l'opportunité d'un échange de terrain intervenu après l'affaissement de la route côté droit en direction du rond-point et le long du stade nous « a quelque peu forcé la main ». Nous avons consolidé la voie par l'installation de très gros rochers en soubassement, créé des places de parking le long de la voie avec un sentier pédestre qui permet de se rendre en toute sécurité au cœur du village, créé un accès au complexe sportif pour les personnes à mobilité réduite, installé des toilettes publiques

et un abribus pour les collégiens et lycéens. Ces travaux se sont étalés sur plusieurs mois. Je tiens à remercier les commerçants et les riverains de notre commune qui ont été très compréhensifs pendant toute cette période.

2) Sur quel (s) dossier (s) allez-vous plus particulièrement vous attacher dans la seconde moitié de votre mandat ?

Deux dossiers importants pour notre commune sont inscrits prioritairement pour la fin de notre mandature :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : ce document d'urbanisme vise, à l'échelle de notre commune, à construire un projet d'aménagement et d'urbanisme et à fixer les règles d'utilisation des sols. Très prochainement, les habitants de la commune seront conviés à donner leur avis sur les orientations retenues dans ce document. En effet, une enquête publique est obligatoire dans le cadre de cette démarche. Nous espérons que cette consultation pourra se tenir d'ici le printemps prochain avec l'objectif d'une approbation globale de notre projet fin juin/début juillet 2023. Cette démarche d'aménagement est essentielle pour l'avenir de notre commune car nous souhaitons fortement que des familles avec des enfants puissent s'installer sur notre territoire avec l'espoir de voir la classe qui a dû être fermée cette année se réouvrir.

Aménagement de la nouvelle mairie : depuis plusieurs années, nous avons conscience que la localisation de la mairie et des services administratifs ainsi que ceux de l'agence postale représente une gêne réelle pour de nombreux habitants, les personnes à mobilité réduite quel que soit leur âge, les mamans et les enfants en poussette.... Le conseil municipal a donc acquis la maison sur la place de la Grande Fontaine. Après une analyse fine et précise de nos besoins, nous conduisons actuellement une réflexion avec le cabinet d'architectes retenu sur le futur aménagement de ces locaux. Nous espérons que les travaux pourront débuter avant le milieu de l'année 2023. Le chantier devrait durer 18 mois environ et nous espérons une inauguration pour fin 2024.

Aujourd'hui, le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur le devenir des locaux actuels. Mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en parler.

3) La commune de Puyméras a-t-elle trouvé sa place dans la communauté de communes Vaison-Ventoux ? Comment cela se traduit-il ou s'illustre-t-il concrètement ? Quels sont, selon vous, les avantages à faire partie d'une intercommunalité ? Y a-t-il à l'inverse des inconvénients ?

Aujourd'hui, il est impensable pour une commune, surtout pour une petite commune comme Puyméras, de pouvoir mener à bien des projets sans le soutien d'une intercommunalité : soutien financier bien sûr mais aussi soutien logistique, technique et même d'appui à la réflexion et à la conduite de certains dossiers, et également mutualisation des moyens. Ainsi l'intercommunalité Vaison-Ventoux a participé financièrement à la réalisation de certains de nos aménagements. Je pense à la réfection du CLAÉ, à la requalification des containers poubelles près du stade mais c'est aussi le ramassage des ordures ménagères, la mise à disposition de la balayeuse pour le nettoyage de nos rues, l'instruction des dossiers d'urbanisme....

Je pense également à France Services qui met des agents compétents à la disposition de tous ceux qui sont en difficulté pour réaliser leurs démarches administratives par internet et cela dans tous les domaines : impôts, santé, retraite, logement, famille... Je peux vous assurer que la commune de Puyméras a toute sa place au sein de cette intercommunalité dans laquelle chacun peut, très simplement et très naturellement faire entendre sa voix. Pour Puyméras, le bénéfice de l'appartenance à cette intercommunalité n'est pas contestable.

4) Pouvez-vous nous donner quelques éléments sur la situation financière de la commune ? Avez-vous à ce titre des motifs de préoccupation ?

La situation financière de la commune est pour nous un réel point de satisfaction et je peux même vous vous dire que nous avons été régulièrement félicités pour notre gestion saine rigoureuse et cela alors que nous n'avons pas augmenté la fiscalité depuis 2018.

En 2021, nos dépenses de fonctionnement se sont élevées à 415 500 euros pour 533 000 € de recettes de fonctionnement, nos dépenses d'investissement ont été de 404 000 euros. Pour donner une image peut-être plus parlante pour nos concitoyens, notre capacité à rembourser notre dette était de 1 an en 2021 pour une dette de 143 euros par habitant.

En conclusion, combiner une fiscalité stable et un faible endettement témoigne clairement d'une gestion financière raisonnable, qui préserve l'avenir.

5) Pour vous, quels sont les atouts et les faiblesses de notre commune ? Qu'est-ce qui fait la singularité de la vie à Puyméras au regard des autres communes ?

Puyméras bénéficie d'une attractivité incontestable que beaucoup, y compris les habitants des communes environnantes, reconnaissent bien volontiers. Cette attractivité s'appuie essentiellement sur la capacité des habitants à être unis et à se rassembler pour œuvrer pour la collectivité. Les commerces jouent d'ailleurs un rôle central dans cette envie de se retrouver au cœur du village. Les conseillers, les employés communaux savent également se mettre au service de la population. La convivialité, sans oublier le côté festif, sont aussi des caractéristiques de la population. Nos concitoyens sont toujours disponibles pour faire vivre notre village. Nous pouvons aussi nous appuyer sur des associations dynamiques et riches d'idées nouvelles : le Comité des fêtes, la chorale, le foot, qui accueille plus de 80 enfants le mercredi, le tennis-club qui a vu une nouvelle équipe prendre le relais de Fabrice et Françoise BERLAMONT que je remercie pour leur engagement durant tant d'années, Rand'O'Soleil, Puyméras Mon Village et toutes les autres bien entendu avec l'appui et le soutien de la bibliothèque de l'école.... Chacun sait pouvoir solliciter le soutien des autres et c'est ce qui fait tout simplement « le bien vivre-ensemble » et la qualité de vie à Puyméras.

Propos recueillis par PMV

ENTRETIEN AVEC....

Noëlle BOYER, THÉRAPEUTE ÉNERGÉTICIENNE ET CRÉATRICE D'OBJETS EN BOIS FLOTTÉS

Noëlle BOYER s'est installée en janvier 2013 en tant que thérapeute énergétique après s'être formée aux pratiques de cette thérapie. Inspirés des médecines orientales (japonaise, chinoise ou indienne), les soins énergétiques dénouent les blocages énergétiques au niveau physique, psychique et émotionnel. Cette thérapie permet de travailler sur les mémoires du corps qui emmagasine toutes nos émotions. Notre corps est aussi porteur de mémoires familiales qui parfois bloquent le bien-être de la personne. Il n'est pas nécessaire de donner les raisons de sa « consultation » : les mains vont là où le corps a besoin. Le but : faire le plein de bien-être pour optimiser son état de santé et préserver sa vitalité au quotidien.



En avril 2016, Noëlle complète son activité professionnelle par la création de bois flottés. Ces bois sont ramassés sur les plages de la Méditerranée et sont choisis en fonction de leur utilisation finale : lampes, appliques, lustres ou objets de décoration tels que corbeille pour les fruits, sujets pour Noël.... Tous les bois sont désinfectés avant création. Vous pouvez découvrir les créations de Noëlle, soit chez elle, à la boutique du Jardin de la Basse Fontaine, soit sur le marché de Buis chaque mercredi.

Entretien avec Noëlle BOYER, à Puyméras.

L'OBJET INSOLITE

A votre avis, quelle est l'utilité de cet objet ? Vous trouverez la réponse en dernière page.

Quelques indications sur les dimensions de cet objet insolite :

grand cône : H 55 mm Ø 9 mm

petit cône : H 45 mm Ø 5 mm



UNE JOURNÉE DE MÉMOIRE

Le dimanche 2 octobre 2022, par une journée ensoleillée d'automne avec ses jolies couleurs, un cortège de voitures a rejoint depuis Vaison, d'autres lieux du Vaucluse, et même de Marseille, notre beau village de Puyméras à 11 heures du matin. Une cinquantaine de personnes, guidées par Roger TRAPPO, maire, avec son quad, ont pris la direction du grand Dévès. Ceci à l'initiative des anciens résistants du secteur de Vaison-la-Romaine : MAQUIS VASIO et de son président Michel ANDRÉ.



Elles sont allées plus précisément aux abords de la grotte des Maffaites, où étaient repliés certains Maquisards durant la deuxième guerre mondiale, dont " ZEF " notre célèbre Puymérasien. Au cours de cet arrêt, de nombreux souvenirs et anecdotes ont été évoqués par les participants avec beaucoup d'émotion, relatifs à des parents ou des connaissances.

Ensuite, toujours par des chemins plus ou moins chaotiques, tout le monde est arrivé au Pas des Géants, ce hameau de la montagne de Puyméras, où étaient installés les Chantiers de jeunesse ! Chantiers de jeunesse qui étaient une organisation para



militaire (avec montée du drapeau français) pour envoyer en la zone libre, des jeunes gens originaires en majorité d'Alsace. Jeunes qui effectuaient des travaux forestiers, jusqu'à ce que les Allemands les délogent, et dont beaucoup, par la suite, sont entrés dans la Résistance.

Après divers commentaires sur leurs conditions de vie de 1940 à 1942, en particulier par le maire et Jean-Pierre RIPERT, et la visite des ruines restantes dans le hameau, dont la chapelle, fut pris le chemin du retour à Puyméras, où tous ont apprécié l'excellent repas préparé par Michel, assisté de Jean-Claude, agrémenté des bons vins de la cave St Apollinaire.

Jean-Pierre REYBAUD

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une manifestation très suivie. La cérémonie du 11 novembre de cette année 2022 s'est déroulée sous un grand ciel bleu et avec une participation importante du village.

Le défilé, de la mairie jusqu'au Monument aux Morts, s'est effectué d'un pas alerte en présence des enfants et des habitants du village, officiels et porte-drapeaux en tête.

Le discours de monsieur le maire, Roger TRAPPO, le message du Ministre des Anciens Combattants lu par des jeunes de Puyméras, le dépôt de gerbes, la Marseillaise chantée par la chorale de Puyméras sous la direction de René LINNENBANK et accompagnée à la harpe par Delfine MACKINNON, tout a concouru à célébrer la mémoire de l'armistice du 11 novembre 1945 et de ceux « tombés au feu » dont les noms figurent sur le monument aux morts. Comme chaque année cette longue liste de noms a été égrenée avec l'évocation des circonstances de leur mort, ceci grâce au travail de recherche réalisé par Mélanie BIENFAIT.



Cette année, plus qu'une autre, la cérémonie du 11 novembre était empreinte d'une gravité particulière en résonance avec l'actualité des guerres proches de chez nous. Gravité et émotion soulignées lorsque que Delfine et sa harpe ont interprété « l'hymne des fraternisés ».

Puis, comme chaque année, les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la municipalité.

Danielle SINGER

FÊTE DE LA SAINTE CATHERINE

« A la Sainte Catherine, tout bois prend racine », dicton bien connu des jardiniers. En effet, c'est le moment de s'occuper des plantations.

Puyméras Mon Village a donc décidé d'organiser le samedi 26 novembre sous un soleil tout à fait automnal, un « troc de plantes » autour de la Grande Fontaine.



Journée conviviale au cours de laquelle cet échange de plantes s'est élargi aux graines, aux boutures et même aux conseils et astuces. Nos visiteurs sont venus de Puyméras mais aussi de Faucon, Mérindol, Mirabel et de Vaison-la-Romaine. Cette journée s'est terminée par un apéritif au cours duquel la loterie a été tirée faisant 3 heureux gagnants.

LE TÉLÉTHON À PUYMÉRAS à l'initiative de Rand'O'Soleil

Rand'O'Soleil avait tout organisé, tout pensé, tout prévu pour soutenir le Téléthon, événement caritatif programmé chaque année début décembre depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

Depuis longtemps de nombreux marcheurs s'étaient inscrits pour participer à cette manifestation de soutien et de récolte de fonds. Mais la pluie s'est invitée dès le début de la journée. La marche proposée par les bénévoles de l'association Rand'O'Soleil a dû être annulée compte-tenu du temps et du risque de chutes sur un terrain rendu glissant.

Mais tous étaient au rendez-vous à midi au Centre Social de Puyméras où les volontaires de Rand'O'Soleil et plusieurs élus du conseil municipal les attendaient. Après un apéritif, un repas préparé par les bénévoles de l'association et par Sylvie a été partagé dans la bonne humeur. Grâce à cette mobilisation, une somme de 570 euros a pu être reversée au Téléthon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « PORTIQUE »

En 1997, Chris BERNARD prend les rênes de l'association « Portique » qui édite la revue du même nom. Cette association édite des poètes de langue française et parfois même de langue provençale. La revue « Portique » est connue et reconnue des nombreux écrivains qui envoient leurs écrits, leurs poèmes pour une parution dans ce périodique. En un peu plus de 20 ans ce n'est pas moins de 120 numéros qui seront ainsi édités et adressés aux adhérents. Le numéro 130, dernier de cette revue, paraîtra début 2023.

« Portique » c'est aussi des soirées contes et crêpes à l'intention des membres de l'association. Des lectures de contes ou de textes suivies d'un moment convivial autour de cette « galette » appréciée de tous.

A la demande des adhérents, l'association évolue et crée un club photo au cours duquel chacun peut échanger sur les techniques photographiques et les clichés réalisés. C'est aussi



la programmation d'une sortie annuelle qui a permis de photographier, sous tous leurs angles, Puyméras et toutes les communes environnantes, Mirabel, Faucon. Marseille a également fait l'objet d'un déplacement. Des expositions « photos » sont réalisées et on se souvient tout particulièrement de celle consacrée aux monuments aux morts en 2019, juste avant la pandémie.

Lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2022, « Portique » recensait 30 adhérents mais Chris BERNARD, le président, ainsi que la trésorière et la secrétaire présentent ce jour leur démission. Faute de volontaires pour assurer la gestion de l'association, il est décidé que l'association « Portique » sera dissoute le 28 février 2023 à minuit. Le patrimoine restant seront transmis à quelques associations puymérasiennes dont Puyméras Mon Village. La présidente de cette association remercie vivement son président et l'ensemble des membres du conseil d'administration de « Portique ».

Nous remercions tous Chris Bernard, les administrateurs et les adhérents de l'association qui ont apporté pendant de longues années leur engagement pour faire connaître des auteurs et partager les joies de la poésie comme de la photographie et participer, ainsi, à la vie sociale et citoyenne de Puyméras.

Chris BERNARD reste actif au sein de l'association Puyméras Mon Village en mettant ses compétences en langue française (orthographe, grammaire et ponctuation...) au service du « Journal de PMV » en participant au groupe de relecture. Merci à lui.

LE MARCHÉ DE NOËL



C'est sous un très beau soleil et un ciel lumineux que 28 exposants se sont installés place du Jeu de Paume pour la 2ème édition du marché de Noël à Puyméras. Organisé par le Comité des fêtes de la commune, les visiteurs ont pu découvrir maintes idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année comme pour leurs menus de cette période d'agapes. Bijoux, décorations de Noël, livres pour enfants, vente de sapins, charcuterie, produits italiens, huile, tapenade, chocolat, vin, huîtres, tout était prévu, même des activités pour les enfants avec une structure gonflable et la calèche et le cheval de Mathias BOUCHET de Mérindol qui proposait à tous, grands et petits, des balades dans le village. La restauration et la buvette tenues par les bénévoles du Comité des fêtes ont connu un

franc succès avec flammekueche, gaufres salées et sucrées et sandwich type « savoyard » avec saucisse, oignons et fromage à raclette tandis qu'aux Barrys on pouvait déguster une « tartiflette spéciale Marché de Noël ».

SOIRÉE « CRÈCHE » CHEZ LA FAMILLE BARNOUIN

Comme chaque année courant du mois de décembre, **Suzanne et André BARNOIN** ont installé chez eux plusieurs crèches pastorales typiques de la Provence qui bien entendu s'enrichissent d'année en année de santons (santoun : petits saints en provençal) ou d'éléments de décors. Ce samedi 16 décembre 2022, l'inauguration s'est déroulée en présence d'un invité surprise. Monsieur le Maire de Saint-Marcelin-les-Vaison a pris plaisir à découvrir ces crèches riches de scènes de village et de santons habillés de costumes du 19^{ème} siècle. Tout cela lui a rappelé les Noël d'antan. La soirée s'est poursuivie, dans la bonne humeur et la convivialité autour d'un feu de camp et sous un ciel bien étoilé. Avant de déguster les nombreux plats confectionnés par les uns et les autres sur le thème du Mexique, dont le traditionnel « chili con carne », tous ont apprécié un délicieux vin chaud. Bonne année et à l'an que ven.



Suzanne BARNOUIN

CÉRÉMONIE DES VŒUX AUX PERSONNELS DE LA COMMUNE

C'est dans la salle de la mairie que s'est déroulée la cérémonie des vœux qui réunit traditionnellement les enseignants et les personnels de la commune. Monsieur le Maire a vivement remercié madame EYRAUD, directrice de l'école, qui depuis la rentrée de septembre, encadre 19 enfants âgés de 5 à 7 ans dans l'unique classe de Puyméras. Ses remerciements sont également allés à Francine et Véronique qui exercent chaque jour leur vigilance et leur bienveillance auprès de ces élèves, soit à la garderie, soit à la cantine. Remerciements pour Caroline et Christel, secrétaires de mairie toujours disponibles pour accueillir et orienter les citoyens de la commune. Remerciements également pour Serge et Michel qui mettent tout leur savoir-faire pour entretenir Puyméras. A tous, monsieur le Maire a présenté ses meilleurs vœux pour 2023 et leur a remis, au nom de tous les conseillers, un présent composé de vin, d'huile d'olive, de tapenade et de chocolats.



Il était également prévu d'honorer monsieur Serge RIBIER qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 octobre 2022. Malheureusement pour des raisons de santé, Serge n'a pas pu être présent. Tout en regrettant cette absence, bien involontaire, monsieur le maire a évoqué sa carrière professionnelle en tant qu'agent de la fonction publique mais aussi en tant que boulanger. Tous ont loué sa gentillesse, sa disponibilité et lui ont souhaité une bonne et heureuse retraite.

AU REVOIR SERGE ET MERCI « BANETTE »

Serge RIBIER débute sa vie professionnelle très jeune. A 14 ans $\frac{1}{2}$, il est déjà « saisonnier » c'est-à-dire en pré-apprentissage. Puis tout va très vite. Il débute sa formation de boulanger dès l'âge de 16 ans, s'installe comme boulanger à 18 ans à Montauban-sur-l'Ouvèze, petite commune de la Drôme. Il est aidé par sa maman qui tient la boulangerie pendant qu'il assure la livraison du pain dans les communes environnantes. Cette installation à 18 ans fait de lui le plus jeune ouvrier de France à ouvrir un commerce. Suite à un différend avec le propriétaire des murs qui ne respecte pas sa promesse de vente, Serge devient manoeuvre-maçon. En 1989, il reprend la boulangerie de Puyméras, activité qu'il exercera pendant 11 ans. C'est à cette époque, qu'il devient « Banette » pour tous ceux qui achètent le pain à la boulangerie, qu'il fait construire une maison sur la commune et élève ses enfants.

En 2000, il vend la boulangerie pour des raisons de santé et prend un emploi de salarié chez Didier SAUVAYRE, paysagiste à Saint-Romain-en-Viennois. Trois ans plus tard, il s'installe en chèque-emploi-services et assure des travaux d'entretien paysager chez les particuliers. La mairie de Puyméras, qui a besoin d'un agent technique, fait appel à ses services. En 2004, il est titulaire de la fonction publique territoriale à temps complet.

Mais, en 2013, le village est de nouveau sans boulanger, Serge redevient « Banette » et décide de relever le défi. Il demande une disponibilité pour reprendre son métier de boulanger avec Aurélie et Fernand son fils. En octobre 2015, il réintègre à mi-temps son emploi à la commune de Puyméras, situation qui sera la sienne jusqu'au 30 octobre 2022, date de son départ à la retraite. Beaucoup d'entre nous ont connu Serge dans cette double activité et nous garderons le souvenir de sa gentillesse et de sa complaisance.



Photo prise lors du pot de départ de Serge RIBIER au cours duquel il a reçu des cadeaux de la part du conseil municipal ainsi que de ses collègues

CONCERT DE NOËL 2022

Dimanche 18 décembre, le concert de Noël a clôturé l'année 2022 pour le Chœur de Puyméras. La veille, plusieurs invités nous avaient rejoints pour une journée de répétition, entrecoupée d'une pose conviviale avec un repas tiré du sac.

Dimanche, dans une église bien chauffée (merci Bertrand), spectateurs et choristes ont été accueillis en ouverture par deux extraits d'un morceau qui s'appelle « Création en 7 jours » du compositeur L. CIGALIER, interprété par Adrienne au violon et Zwaantje au violoncelle, elles ont joué Vendredi et Dimanche.

La présidente, dans son mot d'accueil, a évoqué le soutien indéfectible et enthousiaste que madame GATIGNOL a apporté à la chorale.

Puis, René LINNENBANK et Émilie MÉNARD ont fait passer un moment d'émotion en chantant l'hymne ukrainien en hommage à ce peuple, en ce temps de l'Avent.

La suite du concert avait comme fil conducteur le conte « les trois messes basses » d'Alphonse DAUDET dont certains passages, lus par des choristes, étaient suivis de chants appropriés ; les chants de Noël ont eu la part belle avec, entre autres, la Marche

des rois, Noël des petits santons mais également Ave verum corpus de Mozart, Adeste fideles, Go tell it ou Freedom, Douce nuit a clôturé la soirée.

Plusieurs intermèdes musicaux ont ponctué le concert : Paul en soliste puis Annette et Jocelyne en duo ; elles ont interprété Ten blake songs pour voix et hautbois. La virtuosité des demoiselles LINNENBANK nous a enchanté ; Arianne au violon a interprété Prélude en mi majeur de J.S. BACH et Zwaantje, pour sa part, au violoncelle a joué Courante de la suite en sol majeur de J.S. BACH.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à faire ce concert et le public a bien apprécié tous ces moments variés et chaleureux. Un vin chaud confectionné par J.C. et servi généreusement par Jim et Alain attendait à la sortie.

Nous remercions également la municipalité et Monsieur le Curé ainsi que l'association paroissiale pour les différents locaux mis à notre disposition.

La chorale a repris les répétitions mardi 10 janvier à 17 heures 30 et nous accueillons avec joie toute personne qui aurait envie de participer à ce rendez-vous musical.

Dominique HOËN

LE CHÂTEAU DE PUYMÉRAS

Le groupe de bénévoles qui édite le petit Journal de Puyméras m'a demandé d'écrire un article au sujet des rénovations du château de Puyméras.

D'abord, je dois remercier madame Mélanie BIENFAIT ainsi que François de VILHET pour les précieuses informations qu'ils m'ont données au sujet de l'histoire du château. L'histoire de Queline et moi-même a commencé il y a plus de dix ans, quand nous venions en vacances au château qui était la propriété de Barth BOMPARD et de sa sœur Emmanuelle. Ayant le coup de foudre pour le domaine dès le premier instant, il était de notre souhait (très secret) de l'acheter un jour.

Impossible mais vrai, cela se réalisait en février 2020.

Avant la date de l'achat, en octobre 2019, nous avons commencé la réparation et la consolidation des vestiges à l'intérieur de la cour. Notre maçon, Gilbert MONGE, a fait un travail remarquable, et ceci sous la conduite de mon ami, Jean-Michel CRESTEL. A peine avons nous acheté le château que monsieur le maire m'appelle pour me signaler qu'il y avait un éboulement du côté du mur du château, côté village. Ce n'était pas prévu dans le budget.

Des travaux de consolidation du talus ont été confiés à Fred FACCHINERI et à son fils Enzo, deux artisans de Buis-les-Baronnies. Puisque ces deux messieurs sont spécialisés « dans les travaux sur corde et travaux acrobatiques pour la rénovation des bâtiments et monuments historiques », nous leur avons confié la remise en état des remparts côté village. Comme beaucoup d'entre vous qui ont suivi les travaux de loin, nous avons admiré le professionnalisme de cette équipe. Entre-temps la rénovation des deux maisons était en cours : double vitrage, nouvelle cuisine installée par les établissements Augier, isolation par Jeannot BLANCHARD (qui est devenu un ami), le peintre Fabien MENAUD, clôture par Frédéric MONTERO, menuiseries par Rousset Romain, ferronnerie par notre ami Gaëtan RAIKKO, ...

Tous ces travaux se terminaient en juin 2020 et quel soulagement lorsque nous sommes venus en vacances peu de temps après.

Antoine VANDEPUTTE

Ordures Ménagères : une alerte qui ne peut rester sans lendemain

Le constat effectué en mai 2022 par la Communauté de communes Vaison Ventoux est sans appel. Il est urgent de trier plus et mieux les déchets que nous produisons quotidiennement. Qu'on en juge :

4 000 tonnes de déchets se retrouvent annuellement dans nos poubelles de cuisine, soit 70% du poids total, alors qu'ils ne devraient pas y être. Ces déchets devraient être triés et déposés aux bons endroits (bacs jaunes et bleus, colonnes à verre, composteur, déchetteries) afin d'être ensuite acheminés vers leurs filières de valorisation et de recyclage. Cela permettrait de réduire fortement les tonnages dirigés vers l'incinération, qui pollue l'air, ou l'enfouissement, qui pollue les sols.

Ces tonnages de déchets sont aussi une charge croissante pour les budgets publics (500 000 euros pour l'Intercommunalité Vaison Ventoux) car les coûts de traitement sont en hausse constante.

Parallèlement, les pratiques commerciales et les ventes en ligne sont source d'une augmentation de 20% par an du volume des emballages, situation qui va devenir très rapidement explosive.

Aussi, la simplification du tri engagée par la Communauté de communes depuis le 1^{er} décembre 2022 va clairement dans le bon sens :

Dans le bac jaune : TOUS LES EMBALLAGES en plastique (bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots, boîtes, tubes, sacs, films, sachets...), en métal (canettes, conserves, bouchons, capsules, couvercles et petits emballages métalliques) et en carton (briques alimentaires, petits emballages en carton). Un geste de tri bien plus facile au quotidien pour nous tous.

Dans le bac bleu : tous les papiers : journaux, magazines, enveloppes, courriers, prospectus....

Dans la colonne à verre : les bouteilles, pots, bocaux et flacons

Dans le bac ordures ménagères : les ordures ménagères résiduelles qui ne peuvent être triées

Dans le composteur individuel ou collectif : les biodéchets (épluchures de fruits et légumes, restes de repas végétaux, fleurs fanées...)

A la déchetterie : ampoules, batteries, cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, produits de jardinage ou de bricolage...), encombrants, ferraille, gravats, huile de vidange, mobilier, piles, pneumatiques, radiographies, textiles, végétaux.

Pour tout savoir sur les déchets, rendez-vous sur www.vaison-ventoux.fr

Propos recueillis auprès de David BEGNATBORDE
Chargé de communication à la Communauté de communes Vaison-Ventoux

BIENVENUE À ...

Charlotte et Bruno REDON ainsi qu'à Louise et Justine leurs deux filles. Cette famille vient d'acheter la maison située à l'angle de l'avenue de Verdun et du chemin de Sainte Jalle.

Anaïs TORTEL et Damien TINEZ et à leur petit garçon Eliott qui ont élu résidence dans notre village depuis le début de l'année 2022. Ils se sont portés acquéreurs Chemin de Sainte Jalle de la demeure construite il y a quelques années par monsieur DIOUX.

Jean-Louis et Patricia FANNI qui viennent de s'installer dans leur nouvelle maison construite au 122, chemin de l'Auzière à Puyméras. A la retraite, ils ont souhaité se rapprocher de leur famille. Alors qu'ils n'habitent notre commune que depuis novembre 2022 Jean-Louis s'est déjà engagé dans une activité bénévole puisqu'il est, depuis cette date, trésorier de l'association Puyméras Mon Village. Un grand merci à lui.

Bonne installation à ces nouvelles familles qui toutes expriment le souhait de participer à la vie du village.

Que ceux et celles qui souhaitent faire part de leur installation sur Puyméras n'hésitent pas à nous le faire savoir soit par e-mail à pmvassociation84@gmail.com ou au 06 85 04 95 67.

En 2023 DEVENEZ PARTENAIRE de l'Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux Provence

L'Office de tourisme procède actuellement au renouvellement de ses partenariats sur l'ensemble des villages du territoire Vaison Ventoux.

Vous êtes hébergeur, restaurateur, producteur, créateur de goût, artiste ou artisan d'art, prestataire d'activités de loisirs ou de plein-air, vous exploitez un site de découverte... à Puyméras, contribuez à la dynamique territoriale touristique !

Participez au renforcement de l'attractivité de la destination Vaison Ventoux Provence et à l'optimisation de l'expérience client en faisant connaître et en mettant en avant votre activité sur les supports de communication et dans les espaces d'information de l'Office de tourisme.

Parce qu'ensemble on est plus fort, prenez contact au plus tôt avec une équipe à votre écoute par tél au 04 90 36 02 11 ou par email à contact@vaison-ventoux-tourisme.com

Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux Provence, Valérie COSTE RAFFIN

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE DE FAUCON

(Élèves des communes de Faucon et de Puyméras âgés de 8 à 11 ans)

LE JOGGING DES VACANCES A LIRE ABSOLUMENT

Voici le jogging d'un élève pendant les vacances

Où ? en Espagne, près de Rose

Avec qui ? mon père, ma mère et ma sœur

Raconte : c'était quand on est allé dans une serre à oiseaux et à papillons. Bien sûr, il fallait fermer la porte dans chaque salle pour ne pas que les oiseaux s'envolent. À un moment, il y avait deux aras (perroquets) qui bougeaient la tête. Je pense qu'ils « faisaient le beau ». Il y avait de gros oiseaux dans leur nid en train de dormir. Il y avait un toucan en train de boire, plusieurs tortues de terre qui se cachaient. Deux iguanes qui se battaient pour la place au soleil. À un moment, il y avait une grotte avec des chauves-souris au plafond. On est allé dans une énorme serre à papillons, il y avait des fleurs magnifiques, des énormes papillons : bleus, marron, rouge clair. Puis on est allé dehors pour voir les wallabys, les cerfs et la tortue géante.

Ce que j'ai le plus aimé : la faune et la flore

Ce que j'ai le moins aimé : un ara a failli me mordre

D'après P. Milo. Mes vacances en Espagne. De l'école de Faucon.

LE CALENDRIER DE L'AVENT

Le calendrier de l'Avent, période de 24 jours entre le début du mois de décembre et le jour de Noël est une tradition née en Allemagne au XIXe siècle. Au départ, il s'agissait de 24 images pieuses remises chaque matin aux enfants. C'est seulement dans les années 20 qu'apparut le premier calendrier de l'Avent percé de fenêtres à ouvrir, chacune contenant alors la représentation d'un personnage biblique et parfois accompagnées d'une phrase évangéliste.

Les premiers calendriers garnis de chocolat ont été créés en 1950.

A l'école, nous avons un calendrier de l'Avent que Mumu nous a préparé. C'est un cabas où elle a placé des paquets de friandises. Tous les jours, un enfant pioche dans le calendrier. On adore ça ! Joyeux Noël !

EMMA

LE MYSTÉRIEUX PÈRE NOËL

Le soir du 24 décembre quand tout le monde dort, un petit bonhomme habillé en rouge, avec une grosse ceinture en cuir noir, un gros bonnet rouge et une grosse barbe blanche vient nous apporter des cadeaux. On le surnomme « Le Père Noël ». Des fois, les enfants lui laissent un chocolat chaud ou des biscuits comme remerciements. Puis, le lendemain matin, tous les enfants peuvent ouvrir leurs cadeaux JOYEUX NOËL !

LE MYSTÈRE DE LA GARDERIE

Que se passe-t-il donc à la garderie de Faucon avec Mumu ? On fait des ateliers, des boules, des cartons pour les personnes âgées, on goûte aussi, on s'amuse. Mais, malheureusement, l'année prochaine, elle ne sera plus là.

La garderie ouvre à 7 h 30 et ferme à 18 h 30. On a une salle de jeux, la garderie est petite mais on n'est pas beaucoup pour les activités. Nous travaillons le plus possible avec de la récupération. Les activités sont souvent faites par période (Halloween, Noël, Pâques, Carnaval). Quand il fait beau, nous allons dans la cour, c'est ce que je préfère !

LÉON.

NOS POULES SONT DE RETOUR

Scoop 1 : une tourterelle s'est accrochée au grillage des poules. Serge RIBIER l'a décrochée.

Scoop 2 : deux nouvelles poules sont arrivées ! Elles s'appellent Fkc et Mermoude. Elles ont rejoint Croquette et Roussette arrivées en septembre 2021.

Scoop 3 : on a mis le grillage au poulailler donc nos poules sont protégées de la grippe aviaire.

Les poules de notre école sont très affectueuses. Elles pondent plusieurs œufs par semaine. Les poules sont là depuis 2021, le poulailler a été construit en été 2021. Nous avons des responsables qui s'occupent de nos poules chaque semaine. Nous donnons nos œufs aux élèves à tour de rôle. Nos œufs sont 100% naturels et écologiques.

Nous les traitons avec le grand soin et puis nous nous occupons aussi du poulailler pour qu'elles soient bien installées et tranquilles. Nous avons 4 poules, 1 blanche, 2 noires et 1 rousse. Nous ne gaspillons pas la nourriture à la cantine, on la donne aux poules pour qu'elles se régalent. Nous sommes très fiers de nos poules car elles ne nous posent pas d'inconvénients et elles ne gaspillent pas la nourriture.

FERNAND

QUE SE PASSE-T-IL AU VALLAT DE L'AYGUETTE

Cette année, nous avons un jardin où nous plantons des fruits et des légumes comme de la salade, des haricots, des petits pois, des fraises, etc. Nous prendrons bien soin de nos légumes et de nos fruits. Quand les légumes auront poussé, nous les donnerons à notre cantinière et nous les mangerons. Nous avons la classe de CE2, David, le père d'une camarade, Marie-Hélène et Alain, bénévoles de « Faucon bouge » qui nous aident cette année.

LUCAS

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque se trouve dans l'école au premier étage. Grâce à la subvention de la mairie, nous avons des livres très récents de l'année en cours.

Nous avons aussi des livres prêtés par la bibliothèque du département qui sont renouvelés 2 fois par an, ainsi qu'une navette qui passe chaque mois. Vous pouvez demander un ouvrage que vous souhaiteriez lire, nous ferons notre possible pour l'avoir.

Les enfants de l'école viennent chaque semaine et peuvent emprunter des livres. Les autres enfants et adolescents sont les bienvenus pendant les heures ouvertes au public.

Les emprunts sont gratuits, pas de cotisations ...

Alors venez vite nous rendre visite.

La bibliothèque est ouverte au public de 16 h à 18 h.

Il y a également une boîte à livres près du centre culturel.



Nous cherchons des bénévoles qui pourraient nous aider de temps en temps, le jeudi de 14 h à 18 h.

Merci

FICHE DE LECTURE

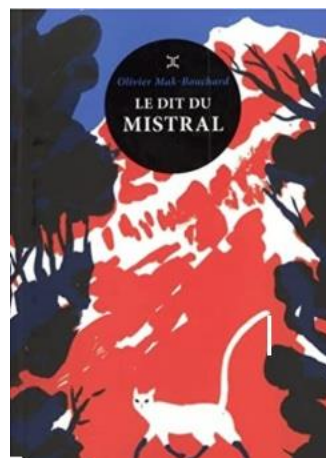
« LE DIT DU MISTRAL » d'Olivier MAK-BOUCHARD

Édition : Le Tripode 349 pages

C'est un premier roman qui a reçu le prix de « la première plume » : un beau livre, original, un hommage au Mistral et au Ventoux ainsi qu'à la Provence et un bel objet avec sa couverture ocre et bleue et les croquis de l'auteur.

En Provence, les éléments, pluies, orages, mistral et cagnard conditionnent le quotidien et dès le début du roman l'éboulement d'un mur va chambouler la vie de deux voisins. Il s'en suit des fouilles clandestines et quelques histoires rocambolesques entre les deux hommes qui renforcent leur amitié. On y croise aussi Giono, Bosco, Pagnol et René Char sans oublier le chat vagabond dit « le hussard ».

Un livre qu'on n'a pas envie de quitter et qu'on lit avec bonheur. En un mot : un livre « qui fait du bien ».



Danielle SINGER

LA CARBONADE DE SANGLIER **RECETTE DE CUISINE DE SYLVIE MANGUETTE** En Belgique, cette recette se prépare avec du bœuf

Ingrédients pour 8 personnes : 1kg 500 de carbonade de sanglier ou de bœuf (carbonade = morceaux utilisés pour le bourguignon tels que paleron, macreuse mais aussi tendron, collier et plat de côtes plus persillés et donc un peu plus gras) - 300 g de lard coupé en gros cubes - 4 gros oignons émincés - 8 grosses échalotes - 5 gousses d'ail entières mais aplaties entre les mains - 1 bouquet garni - 8 tranches de pain d'épice ou de pain rassis - 1 litre de fond de veau - 1 bouteille de bière Leffe blonde - 200 g de petits oignons glacés à brun avec 20 g de beurre et 20 g de sucre - 50 g de cassonade blonde - 1dl de vinaigre de vin - 50 g de moutarde – un peu de farine

Dans une cocotte pouvant aller au four, rissoler le lard salé coupé en gros lardons. Réserver.

Dans la graisse du lard, rissoler la viande jusqu'à l'obtention d'une belle couleur. Réserver.

Tapisser le fond de votre cocotte avec les oignons émincés, les échalotes et les gousses d'ail entières et aplaties. Ajouter la cassonade.

Dès qu'un caramel léger apparaît, déglacer votre cocotte au vinaigre de vin.

Remettre la viande et le lard dans la cocotte en mélangeant l'ensemble.

Saupoudrer d'un peu de farine pour lier l'ensemble, puis la bière, le fond de veau et le bouquet garni.

Poser sur le dessus le pain d'épice (ou le pain rassis) tartiné de moutarde.

Placer la cocotte dans le four pendant 2 heures 30 à chaleur modérée (160 – 170°).

Mélanger doucement tous les quarts d'heure.



Les Conseils de Jean-Paul BOYER



Dans les jardins c'est le grand nettoyage. Dans celui de Jean-Paul, de nombreuses plantes sont taillées pour affronter les quelques mois d'hiver et être prêtes pour le printemps. Il faut tailler les plantes grimpantes telles que la vigne vierge, le lierre, certains chèvrefeuilles... Les fleurs fanées des rosiers sont coupées et les branches les plus faibles sont à éliminer. C'est une pré-taille, la vraie taille se fera au printemps. Les herbes aromatiques (menthe, ciboulette, mélisse...) sont coupées. Les arbres à feuillage caduc s'élaguent. Les bulbes de narcisses, d'iris, de tulipes, de jacinthe sont en terre. Les feuilles mortes sont

ramassées, les dernières mauvaises herbes retirées. Les plantes grasses sont dans la serre et ne seront arrosées qu'une à deux fois au cours de la période hivernale.

Mais dans le jardin de notre ami, une plante restera en fleurs tout l'automne: le dahlia imperialis. Un dahlia géant qui peut mesurer de 2 à 4 mètres. Plante vivace originaire d'Amérique du Sud qui produit de grandes fleurs jusqu'aux premiers gels (elles peuvent supporter des températures négatives jusqu'à -5°). Idéalement, il se plante en avril-mai, après tout risque de gelées, et apprécie les terres plutôt chaudes, riches et bien drainées. S'il a besoin d'être arrosé en été, il redoute l'excès d'humidité dans le sol. Une fois les tiges totalement fanées, coupez-le au plus court. Il passera l'hiver en pleine terre à condition d'en protéger les pieds avec un paillage végétal.



Entretien avec Jean-Paul BOYER

AU PROGRAMME DE PMV

APRÈS-MIDI « CRÊPES ET CONFITURES » AVEC LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE PUYMÉRAS

Le vendredi 10 février 2023, l'association Puyméras Mon Village, en lien avec l'école de Puyméras et plus particulièrement sa directrice, madame EYRAUD, organisera un après-midi « crêpes et confitures »

Tous les élèves de cette classe, accompagnés de leur enseignante et de l'agent spécialisé, seront accueillis par les bénévoles de PMV au centre social à partir de 15 heures 30 pour déguster crêpes et confitures. Nous fêterons, avec un peu de retard, la Chandeleur. Les parents pourront retrouver leurs enfants à l'heure habituelle de sortie de classe mais au centre social. Ils pourront aussi, ainsi que tous ceux qui le souhaitent, prendre le temps de goûter l'une de ces galettes qui seront préparées par Pauline et Valentin du café des Barrys.

DÉCOUVERTE DE LA GROTTTE COSQUER À MARSEILLE LE SAMEDI 17 JUIN 2023

La grotte Cosquer originelle est située dans une calanque à Marseille, au pied de la Pointe de la Voile, près du cap Morgiou. D'après les datations des experts, elle a été fréquentée entre 27 000 et 19 000 ans avant notre ère. La grotte Cosquer, ornée à une époque où la mer était à plusieurs kilomètres, se retrouve aujourd'hui envahie par les eaux.

Sa très longue fréquentation par des hommes, la richesse de ses ornements et les traces d'une activité humaine en font un des hauts-lieux de l'art paléolithique européen.

L'association Puyméras Mon Village vous propose de découvrir la reconstitution de ce site, au cœur de Marseille, avec la compagnie de cars « Le Petit Nice » le samedi 17 juin 2023 avec un départ de Puyméras à 8 heures et une arrivée à Marseille vers 10 heures.

Il nous sera possible de visiter à bord de modules autonomes cet espace puis d'assister à la projection d'un film documentaire sur la découverte de la grotte avant de rejoindre la Galerie Méditerranée, espace pédagogique riche d'explications.

Vers 13 heures, nous rejoindrons un restaurant sur le Vieux Port pour partager un déjeuner qui sera suivi d'un temps libre jusqu'à 17 heures. Retour prévu à Puyméras vers 19 heures.

Coût maximum par personne : 50 euros pour les adultes,
30 euros pour les enfants de moins de 12 ans

Pour toute information et réservation, vous pouvez contacter :

Puyméras Mon Village N° 84

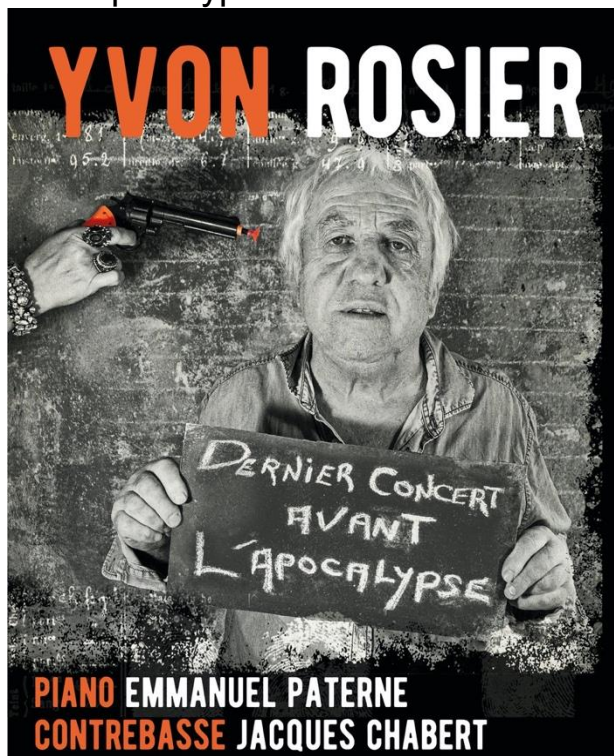
Le 06 82 75 60 88 (Suzanne BARNOUIN) soit pmvassociation84@gmail.com

AU PROGRAMME DE PMV

YVON ROSIER, maçon et chansonnier chante « Dernier Concert avant l'Apocalypse »

Depuis des années Yvon ROSIER a construit ou rénové beaucoup de maisons dans la Drôme. Il a bâti des murs sans rime ni raison mais en même temps il a toujours écrit des chansons sans cordeau ni fil à plomb. Tout reste donc logique.

Il combine aussi, à sa façon, la poésie et l'humour et fait rire autant qu'il émeut. Comme les maisons qu'il a bâties, ses chansons ont le charme de l'ancien et le confort du moderne. S'il y a un liant entre les pierres, il y en a un aussi entre les chansons qu'il interprète puisqu'il ne se prive pas entre elles, de nous livrer ses pensées sur ce monde fou qui est le nôtre. Et pour son dernier spectacle « Dernier concert avant l'Apocalypse » qu'il nous présentera



Dimanche 12 mars à 17 heures Salle du Centre Social à Puyméras

Il nous avertit : « *Ce n'est pas parce que la planète déprime que l'on doit nous aussi entrer en dépression. La fin des temps, on s'en fait tout un monde.... Mais vous verrez ça va bien se passer et comme au cirque, le meilleur sera dans le final.* »

Cet artiste un peu inclassable, entre la tradition de Vian, la tendresse de Bourvil, la légèreté et la gravité de Souchon, le swing teinté d'humour d'Aznavor, sans oublier la colère de Ferré, sera accompagné au piano et voix par Emmanuel PATERNE et à la contrebasse par Jacques CHABERT.

Prix d'entrée : 10 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans,
5 euros pour les enfants de 12 à 18 ans

Pour toute information et réservation, vous pouvez contacter

Le 06 07 08 37 61 (Françoise BERLAMONT) soit pmvassociation84@gmail.com

LE LOTO DE L'A.P.E. (Association de Parents d'Élèves Faucon - Mérindol - Puyméras)

Suite à la fermeture d'une classe à Puyméras et à la mise en œuvre du regroupement pédagogique intercommunal qui lie les écoles de Faucon, Mérindol et Puyméras une nouvelle Association de Parents d'Élèves s'est créée avec les parents des élèves de ces 3 écoles. Elle est le lien entre les parents et le fonctionnement de l'établissement scolaire. Elle participe également au financement de projets culturels et sportifs portés par les enseignants. C'est ainsi que l'A.P.E. Faucon – Mérindol – Puyméras a contribué à de nombreuses sorties extra-scolaires pour les enfants (séance de cinéma, participation à certains spectacles, financement de matériels...).

Pour aider au départ en classe verte des élèves du 3^{ème} cycle (CE1, CM1 et CM2), l'A.P.E. organise un grand loto :

Le vendredi 3 février à partir de 19 heures au Boulodrome de Faucon.

Une buvette ainsi qu'une restauration rapide préparée par les parents (sandwich, merguez et saucisses, crêpes, gâteaux...) et de nombreux lots dont certains offerts par les commerçants locaux vous attendent (bons d'achats, place au Parc Spirou, vin...).

Propos recueillis auprès de Cédric TRAPPO,
président de l'A.P.E. Faucon – Mérindol - Puyméras

MARCHE FESTIVE

Cette idée folle de faire venir jusqu'à 800 personnes dans notre village pour une randonnée avec 10 stands : 175 marcheurs la première année. 800 au plus fort. On a été obligé de réduire la voilure, 650 au maximum, tout simplement parce qu'on avait envie de prendre du plaisir, nous aussi, les bénévoles.

Que de bons souvenirs ! Que de belles rencontres !

Les puymérasiens sont d'une rare gentillesse. Ils ont bien-sûr leur caractère et quand ils ne sont pas contents, croyez-moi, on le sait.

Mais ils savent se réunir d'un seul bloc pour leur village, les jeunes, les moins jeunes. Tous ne sont pas amis mais ils répondent présent pour que le village soit au cœur de leur démarche. Cette démarche-là n'existe dans aucun autre village.

C'est pour ça, que nous les puymérasiens, ne sommes pas comme les autres.

JC (Jean-Christophe DIANOUX)

Comité des fêtes de PUYMERAS

8 place de la Mairie 84110 PUYMERAS

15^{ème} Marche Festive de Puyméras «
La randonnée des safres »

Samedi 15 avril 2023



Départs avec guides de 8h à 10h30 - Distance de 13 kms environ - Difficulté : 6/10. Durée avec les stands de 4 heures 30. Déconseillée aux enfants de - 8 ans. Bâtons de marche fortement recommandés.

Départ : Accueil à la salle des fêtes - Café ou thé au Café des Barrys

Stands de dégustation : Pomme - Fromage de tête - Petit salé roulé - Caillette – Saucisson - Viande grillée - Fromage de chèvre

Arrivée : Arrêt au Girocèdre - Ronde de desserts au stade

Informations : 06 37 70 94 92

cdfpuymeras@gmail.com <https://www.mairiepuymeras.com>

La randonnée aura lieu quelle que soit la météo, les inscriptions ne seront donc pas remboursées

La randonnée des safres

L'histoire continue. Cette 15^e randonnée va vous faire découvrir les safres de Puyméras.

Notre village est entouré par une nature belle et diversifiée. Au détour des chemins, vous allez pouvoir admirer les plus beaux safres du village.

Une petite marche de 13 km, mais avec de belles petites montées, de quoi vous satisfaire. Les stands seront toujours là, avec des produits faits maison bien entendu.

La centaine de bénévoles vous attend avec beaucoup d'impatience. Ces gens-là sont extraordinaires. C'est une chance que j'ai eu de les rencontrer dans ma vie. Ils vous accueilleront comme des amis.

Le prix de 18 euros reste inchangé.

A l'arrivée, des stands vous proposeront comme toujours des produits locaux de qualité que vous pourrez acheter afin de les déguster en vous souvenant de la magnifique journée que vous aurez passée parmi nous.

Inscrivez-vous le plus vite possible, chaque année nous sommes obligés de retourner des demandes arrivées trop tard.

Le Maire,

Le président du Comité des Fêtes, et votre serviteur, JC

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

DATE	ORGANISATEUR	OBJET	LIEU
3 février 19 H	APE	Loto	Boulodrome Faucon
10 février 15 H 30	PMV	Après-midi « Crêpes » à partir de 15 heures 30	Centre Social
3 mars 17 H	PMV	Spectacle « Yvon ROZIER »	Centre Social
15 avril Journée	Comité des fêtes	Marche Festive	
20 mai	Cave Coopérative La Comtadine	Fête de la Vigne	Cave
17 juin Journée	PMV	Grotte Cosquer	Marseille
14 juillet 20 h	Comité des fêtes	Repas	
18/19/10/21 août	Comité des fêtes	Fête Votive	Puyméras

APE : Association de Parents d'Élèves Faucon - Mérindol -Puyméras

PMV : Puyméras Mon Village

LE JOURNAL DE PMV SOUHAITE POUVOIR APPORTER À CHACUN TOUTES LES INFORMATIONS QUI FONT LA VIE DE NOTRE VILLAGE.

DANS UN SOUCI D'ÉCONOMIE MAIS AUSSI DE PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT, NOUS DEMANDONS À TOUS CEUX QUI LE PEUVENT D'OPTER POUR LA VERSION NUMÉRIQUE EN NOUS SIGNALANT VOS COORDONNÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :

pmvassociaton84@gmail.com

MERCI À VOUS



CAFÉ DES BARRYS

BAR- RESTAURANT-COCKTAILS-GLACES-CRÊPES

2 RUE DES BARRYS 04-90-35-04-53

84110 PUYMÉRAS

Domaine

Le Puy du Maupas


dégustation - vente - visite de cave

Famille Christian Sauvayre

 Route de Nyons 84110 PUYMERAS

 Tél. 04 90 46 47 43

www.puy-du-maupas.com


Le Girocède

 RESTAURANT

Famille TRAPPO

 Le Village - 84110 PUYMÉRAS

 Tél : 04 90 46 50 67

www.legirocedre.fr

 mail : legirocedre@club-internet.fr

Réservations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

LES TAXIS

	F	C
DE LA DROME	PROVENCE	ALPES
	E	T
	D	O

04.90.46.45.92

06.98.09.54.82

2 taxis et 1 minibus à votre service

 24h/24 et 7j/7 toutes distances.

NOS STATIONS TAXIS :

SEGURET - VINSOBRES


ATELIER

 DE COIFFURE

bulle

D'HAIR

Les villages ont aussi droit à leur styliste !

06 82 31 76 35

Lundi 9h-18h sur RDV

 Mardi 9h-18h

 Mercredi 9h-12h sur RDV

 Jeudi/Vendredi 9h-18h


 Samedi 9h-12h

Service à domicile

lundi et mercredi

84110 Puymeras

Chez Falballe



Épicerie

Générale

Produits Régionaux

Légumes - Fruits

Saucisson - Viande


Miel - Huile d'Olive

Jus de Fruits

Produits BIO

Vins - Champagne

HUILE D'OLIVE



Fabrication Artisanale

 extraite par 1^{ère} pression à froid

LE VIEUX MOULIN

Alain FARNOUX

 21 impasse de Maupas

 84110 Puymeras

 Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81

 26110 Mirabel-aux-Baronnies

le.vieux.moulin.af@orange.fr

www.levieuxmoulinfarnoux.fr

 Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°



Depuis 2007

VIANET Services

Rats, souris, fouines, pigeons, serpents,
frelons, guêpes, essaims d'abeilles,
blattes, fourmis, punaises de lits, etc

Intervention ponctuelle ou contrat annuel

Frédéric VIANEZ
Mob. : 06 88 65 25 89
contact@vianetservices.fr

Agrément ministériel
Habitations électriques
Toutes hauteurs
www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE


GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
galerie-armony@orange.fr

RAMONAGE

CHEMINEE A BOIS 70 € CHAUDIERE FUEL 75 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN
84110 VAISON LA ROMAINE

06 32 16 88 52
www.galeriedarmony.com



Domaine
SAINT-A POLLINAIRE
84110 PUYMERAS - FRANCE

En Biodynamie depuis 1967

06 58 96 98 92

PHILIPPE

travaux de maçonnerie réparation
toiture carrelage

MARCHIONINI

84110 puymeras

0611531618




MACHADO
ELECTRICITE
CLIMATISATION
AUTOMATISME de PORTAIS
SARL

49, za du Maupas
84110 PUYMERAS

Tél : 04-90-36-36-33

CHALOIN CHOCOLATS

Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, bonbons chocolats, glaces,
confiseries, Nougats, Pâtes à tartiner, Macarons, Gamme
sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de
dégustation, bean to bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com

125 Zone artisanale du
Maupas
84110 Puymeras
04 90 37 40 94

VAISON ASSAINISSEMENT



vidange
fosses septiques
débouchage w.c
&
canalisations

84110 Puymeras 06 03 03 83 19



MAISON ALMÉRÁS

VINS D'EXCEPTION



CAVE LA COMTADINE

À PUYMÉRAS

CALENDRIER U.S. AUTRE PROVENCE Saison 2022 – 2023

EQUIPES 1 – 2 – 3

MATCHS RETOUR

J	DATE	RENCONTRES	HEURE ET LIEU
12	05-Février	Les Milles E.S. 1/U.S.A.P. 1 Violès A.S. 1/U.S.A.P. 2 Les Minots du Vasio 1/U.S.A.P. 3	15 h aux Milles 15 h à Violès 13 h à Vaison
13	12-Février	U.S.A.P. 1/Hyères F.C. 2 U.S.A.P. 2/Travaillan F.C. 1 U.S.A.P.3 /Rasteau A.S. 2	15 h à Puyméras 13 h à Puyméras 15 h à Mollans
14	26 Février	Marignane-Gignac F.C./U.S.A.P. 1 Monteux O. 2/U.S.A.P. 2 Mondragon S.C. 2/U.S.A.P. 3	15 h à Sausset les Pins 13 h à Monteux 13 h à Mondragon
15	5 mars	U.S.A.P. 1/Saint Sylvestre Nice 1 U.S.A.P. 2/Mondragon S.C. 1 U.S.A.P. 3/Malaucène R.G. 3	15 h à Puyméras 13 h à Puyméras 15 h à Mollans
16	19 mars	Cuers Pierrefeu U.S. 1/U.S.A.P. 1 Orange F.C. 2/U.S.A.P.2 Lapalud U.S. 1/U.S.A.P. 3	15 h à Cuers 15 h à Orange 15 h à Lapalud
17	26 mars	U.S.A.P. 1/Mazargues A.S. 1 U.S.A.P. 2/Les Valayans A.S. 1 U.S.A.P.3/Sarrians C.S. 2	15 h à Puyméras 13 h à Orange 15 h à Mollans
18	2 avril	Barbentane O. 1 1/U.S.A.P. 1 Sarrians C.S./U.S.A.P. 2 Monteux O. 3/U.S.A.P. 3	15 h à Barbentane 15 h à Sarrians 15 h à Monteux
19	16 avril	U.S.A.P. 1/Berre S.C.1 U.S.A.P. 2/Dentelles F.C. 1 U.S.A.P. 3/Bollène M.J.C.V. 2	15 h à Puyméras 13 h à Puyméras 15 h à Mollans
20	23 avril	Grasse R.C. 2/U.S.A..1 Saint-Saturnin-les-Avignon U.S. 1/U.S.A.P. 2 U.S.A.P. 3/Sorgues Esp. 2	15 h à Grasse 15 h à Saint Saturnin 15 h à Mollans
21	07 mai	Menton Ros 1/U.S.A.P. 1 Piolenc A.S. 1/U.S.A.P.2 Bédarrides A.S. 2/U.S.A.P. 3	15 h à Menton 15 h à Piolenc 13 h à Bédarrides
22	14 mai	U.S.A.P. 1/Toulon S.C. 2 U.S.A.P. 2/Ventoux Sud F.C. 1 U.S.A.P. 3/Mornas S.O. 1	15 h à Puyméras 13 h à Puyméras 15 h à Mollans

LA PAGE DE JEUX

LES MOTS CACHÉS : FLEURS (préparés par Françoise BERLAMONT)

J	O	I	X	I	A	Y	W	U	A	S	T	E	R
O	F	K	C	T	O	U	R	N	E	S	O	L	S
N	O	A	M	A	R	G	U	E	R	I	T	E	C
Q	C	L	G	P	E	R	V	E	N	C	H	E	L
U	O	A	O	E	C	O	Y	M	I	M	O	S	A
I	R	N	R	L	O	P	C	R	O	C	U	S	V
L	N	K	C	A	I	A	O	F	G	A	A	M	A
L	O	O	H	R	N	V	S	I	Z	U	G	J	N
E	U	E	I	G	G	O	M	O	G	W	T	E	D
O	I	L	D	O	I	T	O	E	G	E	Z	C	E
R	L	I	E	N	R	J	S	X	U	L	S	Y	L
O	L	L	E	I	I	X	U	G	C	I	S	T	E
S	E	A	D	U	S	O	U	S	O	U	C	I	Z
E	R	S	U	M	H	M	Z	E	P	I	L	U	T

ASTER	JONQUILLE	PAVOT
CISTE	KALANKOE	PELARGONIUM
COING	LAVANDE	PERVENCHE
CORNOUILLER	LILAS	ROSE
COSMOS	LYS	SAUGE
CROCUS	MARGUERITE	SOUCI
HOUX	MIMOSA	TOURNESOL
IRIS	MUGUET	TULIPE
IXIA	ORCHIDEE	

SUDOKU (préparés par DANIELROLLAND)

	6		5		1	7		
				2			3	5
2		5	7	9			1	
5	7				2			4
	9			7			8	
8			3				6	7
	5			8	6	2		3
4	3			1				
		2	4		5		7	

4	7							3
		8		1	6			7
2		5		8				4
6	4		5	2				
	5	7		6		4	8	
				4	3		1	5
	8			9		5		3
5			2	7		8		
	6						9	4

L'objet insolite sont des dés pour confectionner ou reprendre les gants en dentelle